

PRÉOCCUPATIONS ET CONSTATS

L'itinérance est d'abord et avant tout un enjeu de société. Prenant racine dans des facteurs structurels comme la pauvreté et l'augmentation des inégalités sociales, elle se présente aujourd'hui comme une manifestation radicale de la pénurie de logements sociaux, adaptés et réellement abordables. Elle révèle que les personnes vulnérabilisées n'ont que peu ou pas d'options pour combler des besoins pourtant fondamentaux et qu'elles sont injustement responsabilisées pour s'être trouvées dans une situation qu'elles n'ont pas choisie.

L'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation d'handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés. L'invisibilisation du vécu singulier des personnes concernées par ces réalités génère des obstacles majeurs dans l'identification des besoins et l'accès à des services spécialisés, sécuritaires et adaptés. Plus encore, le déni des droits des personnes en situation ou à risque d'itinérance fragilise le tissu social et les liens sociaux nécessaires à leur (ré)affiliation. Qu'elles se traduisent à travers la stigmatisation, le profilage social et/ou racial ou la judiciarisation, les violations multiples de leurs droits, notamment le droit d'être présentes dans l'espace public, compromettent la sécurité et la dignité des personnes premières concernées.

Face à cette complexification des situations, la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont. Un soutien adéquat des personnes à risque, notamment les jeunes, dans des transitions clés comme les sorties d'établissements, est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation.

On reconnaît de plus en plus la nécessité de miser sur une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins. Cependant, les solutions existantes ne sont pas suffisamment et équitablement déployées et accessibles dans l'ensemble des régions et des communautés au Québec. Entre autres, le soutien et l'accompagnement offerts aux personnes en situation d'itinérance sont en nombre insuffisant et ne sont pas réellement adaptés à leurs besoins, réalités et cultures.

Le sous-financement chronique du secteur communautaire et le manque de reconnaissance de son expertise compromettent lourdement sa capacité à répondre aux besoins des personnes désaffiliées, tout en créant des conditions de travail inacceptables et de la précarité chez les personnes qui y travaillent.

Les parties prenantes impliquées dans la lutte à l'itinérance (pouvoirs provincial, fédéral et municipal, organisations publiques, communautaires et privées, etc.) rencontrent des difficultés de collaboration et de coordination, entraînant des ruptures de services. Ces problèmes, dus à l'absence d'une vision

commune et à la persistance de contraintes organisationnelles, génèrent du travail en silo qui nuit à l'efficacité des interventions et, de manière plus générale, à la qualité des réponses actuelles ou potentielles pour renverser la tendance en itinérance.

VISION DU CHANGEMENT

Nous visons à construire une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière; cela inclut d'abord un accès garanti à un logement et à un revenu décent, mais aussi l'accès à des soins de santé, à l'éducation et à l'exercice de la citoyenneté. Une telle vision privilégie de miser sur la prévention et de s'attaquer aux causes structurelles de l'itinérance, plutôt que de simplement en gérer les conséquences dans l'urgence. Sur le plan des services, entre autres en santé, cette vision exige de dépasser la simple médicalisation des enjeux pour offrir un accompagnement global, culturellement sécurisant et sensible aux traumatismes.

Une telle vision de la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire développent des réponses concertées et adaptées à la diversité des réalités vécues, tout en assurant une offre significative de services dans l'ensemble du territoire québécois. Pour y parvenir, nous estimons qu'il faut se doter d'une gouvernance intersectorielle renouvelée, permettant une véritable coordination des alliés incontournables dans la lutte à l'itinérance, dans laquelle le savoir expérientiel des personnes premières concernées guide véritablement les orientations retenues et l'action déployée. Afin d'optimiser cet effort collectif et permettre une réelle collaboration entre les parties prenantes, les missions, responsabilités, expertises et contributions respectives des différents acteurs (communautaires, institutionnels, municipaux et gouvernementaux) doivent être reconnues et soutenues par un financement pérenne, prévisible et adéquat.

C'est en s'engageant dans une transformation sociale profonde que nous pourrions accroître notre capacité collective à prévenir la précarité et à soutenir chaque membre de notre communauté et, ainsi, prévenir et réduire significativement l'itinérance au Québec.

PROPOSITIONS ET ENGAGEMENTS

Dans l'objectif d'accroître le respect des droits et de la dignité des personnes en situation ou à risque d'itinérance, et de garantir une réponse adaptée à leurs besoins, les orientations et actions suivantes doivent être privilégiées :

DROITS ET BESOINS FONDAMENTAUX

DROIT AU LOGEMENT – Reconnaître le caractère fondamental du droit au logement, développer massivement des logements sociaux et communautaires, y faciliter l'accès, contrôler le coût des loyers et assurer le soutien nécessaire au maintien en logement des personnes vulnérabilisées.

REVENU DÉCENT – Garantir le droit à un revenu décent préservant la dignité, notamment par la révision des programmes d'aide sociale et la mise en place d'un revenu minimum garanti.

FACTEURS DE PROTECTION – Prioriser une approche globale pour agir sur les causes structurelles de l'itinérance, avec des investissements majeurs en prévention et axés sur les facteurs de protection, y compris en consolidant le soutien offert aux jeunes, aux familles et aux autres personnes exposées à des situations susceptibles de fragiliser leur parcours.

SERVICES ET PRATIQUES D'INTERVENTION

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES – Garantir l'accès universel aux services essentiels, avec des approches inclusives et culturellement sécurisantes, sensibles aux traumatismes et adaptées aux besoins individuels et collectifs spécifiques des diverses populations.

CONTINUITÉ ET TRANSITIONS – Éviter les ruptures de liens et de services en assurant un accompagnement soutenu lors des transitions susceptibles de fragiliser le parcours des personnes, notamment lors du passage des jeunes à la vie adulte et lors des sorties d'établissement (protection de la jeunesse, hôpital, réadaptation physique, désintoxication, détention).

PRATIQUES RESPECTUEUSES – Garantir l'exercice des droits et des libertés de toutes les personnes en mettant fin aux pratiques discriminatoires (profilages social et racial, judiciarisation) et en favorisant des approches humaines et respectueuses, incluant la réduction des méfaits et l'adoption d'alternatives dignes auprès des personnes qui occupent l'espace public, notamment celles en situation d'itinérance abritée (par exemple dans les campements) et dans les lieux extérieurs. Ces approches doivent être coconstruites avec les personnes premières concernées, en incluant leurs expertises et leurs vécus.

SÉCURITÉ ET INCLUSION – Renforcer la lutte contre la stigmatisation, les violences et la discrimination envers les groupes marginalisés et les personnes en situation de vulnérabilité en favorisant la sensibilisation, la solidarité sociale et le renforcement des liens sociaux. Cela comprend un traitement respectueux de l'itinérance dans les médias, qui inclut le point de vue des personnes premières concernées.

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

GOVERNANCE ET ENGAGEMENT – Établir des plans d'action concertés avec des engagements politiques transpartisans fermes accompagnés d'une imputabilité accrue des actrices et des acteurs publics, des rôles et des responsabilités clairement définis, des processus décisionnels transparents qui reposent sur le dialogue ainsi que des mécanismes de collaboration et de coordination efficaces et respectueux des expertises de toutes les parties prenantes.

FINANCEMENT ET RESSOURCES – Assurer un financement pérenne, prévisible et adéquat aux organismes communautaires, en privilégiant le financement à la mission, adapté aux besoins nommés par le milieu, permettant le développement et le maintien des infrastructures de même que la stabilité du personnel.

PARTICIPATION ET EXPERTISE – Reconnaître et valoriser l'expertise du milieu communautaire et des personnes premières concernées en développant des approches PAR, POUR et AVEC les communautés.